

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 00182

Numéro SIREN : 491 112 629

Nom ou dénomination : HOLDING FCP

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2023 sous le numéro de dépôt 17889

27 SEP. 2023

REQUÊTE AUX FINS DE PROROGATION DU DELAI D'ASSEMBLEE GENERALE
D'APPROBATION DES COMPTES

27 SEP. 2023

DÉPÔT 504

A MADAME LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Exp

Je soussigné :

Monsieur Olivier CONSTANTIN, demeurant 357 rue Valéry Larbaud 34090 Montpellier,

Agissant en qualité de co gérant de la société **HOLDING FCP**, SARL au capital de 1.766.730 euros, dont le siège social est sis 50 rue Emile Combes 34170 CASTELNAU LE LEZ, immatriculée sous le numéro 491 112 629 RCS Montpellier (ci-après la « Société »)

Ai l'honneur de vous exposer :

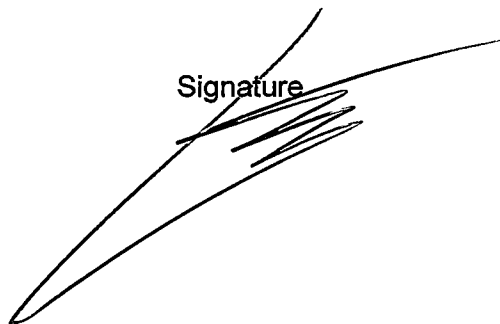
- que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2022 ;
- que, conformément à l'article 25 de ses statuts, la Société doit réunir ses associés en assemblée générale ordinaire annuelle afin de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de la clôture, soit au plus tard le 30 juin 2023 s'agissant de l'exercice social précité, sauf prorogation dudit délai par décision de justice ; que cette assemblée générale statuera également sur les comptes consolidés ;
- que par ordonnance en date du 30 juin 2023, le Président du Tribunal de Commerce de Montpellier a autorisé la prorogation de la tenue de l'assemblée générale au 30 septembre 2023,
- que compte tenue de la nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes pour l'exercice 2022, celui-ci a besoin de temps supplémentaire pour connaître et comprendre le Groupe et effectuer ses travaux dans de bonnes conditions,
- que la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 vient d'être fixée au 12 octobre 2023,

C'est pourquoi, le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Madame la Présidente, de proroger du 30 juin 2023 au 12 octobre 2023, le délai d'approbation par les associés de la Société des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fait à CASTELNAU LE LEZ

Le 26/9/2023

Signature





GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

ORDONNANCE

Nous, Nadine BAPTISTE présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier,
Vu la requête ci contre et les motifs y exposés,

Vu les articles L223-26, L241-5, L225-100, et R225-64 du Code de Commerce
autorisons:

HOLDING FCP

50, Rue Emile Combes

34170 Castelnau-le-Lez

Numéro RCS :491 112 629 , Numéro de gestion :2013 B 182

A prolonger jusqu'au 12 octobre 2023
le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Fait et donné à Montpellier le 27 SEP. 2023

Le greffier associé

M. AZAUBERT

p/ le Président

le juge délégué Catherine FANDIER

